

## Procès-verbal de la séance du jeudi 9 décembre 2021

La séance est ouverte à 20 h 15 par Mme Pilar Seoane, Présidente du Conseil général.

Elle souhaite la bienvenue et remercie les membres présents à cette dernière séance de l'année 2021 malgré les conditions actuelles dues au Covid.

Elle prie les membres de garder leur masque.

Elle précise que la séance sera enregistrée afin de faciliter le travail du secrétaire.

Elle signale la présence de M. Pierre-Alain Pingoud du " Journal de Cossonay ". M. Ali-Georges Maire du journal " l'Omnibus " s'est excusé.

Par rapport à la convocation reçue et pour respecter les mesures actuelles concernant le Covid, le lieu de la séance a été déplacé à l'étage supérieur de la Salle de la Biolle.

Elle remercie MM. Luis et Patrick pour l'installation de la salle.

Concernant l'ordre du jour, une modification a été apportée: au point n°7, le préavis 12.2021/4 concernant la RC - 251 "Traversée partielle de Pompaples, assainissement du bruit routier, pose d'un revêtement phonoabsorbant et assainissement éclairage public sur huit poteaux" a été retiré par la Municipalité et reporté à une date ultérieure.

La Présidente du Conseil général lit une lettre reçue de la Municipalité concernant cette décision de retirer de l'ordre du jour le préavis susmentionné (l'article 77 du Règlement du CG le permet):

" La Municipalité a reçu de l'Etat de Vaud le barème pour 2022 concernant les subsides alloués pour les travaux réalisés sur les routes cantonales en traversée de localité. Le subside, régulièrement augmenté, se porte à 6,5 millions de francs pour 2022 et se double dorénavant d'un crédit spécifique de 40 millions. Ceci laisse entrevoir un subside potentiellement supérieur aux 5 fr/m<sup>2</sup> communiqués par le Bureau d'ingénieur Perret & Gentil SA.

La Municipalité va reprendre le dossier avec le responsable de région - voyer et l'ingénieur conseil. La demande de subside officielle sera établie en même temps que la mise à l'enquête. Tenant compte des délais de réponses, elle espère pouvoir solliciter une convocation du Conseil général d'ici avril 2022 afin de présenter à nouveau ce préavis avec des montants actualisés. Si le nouveau préavis n'aboutissait pas, les frais d'étude et de mise à l'enquête seront comptabilisés sur 2021 et 2022 (compte 43.318 Honoraires et prestation de services sur les routes).

La commission ad hoc et la Commission des finances en ont été informés. Les travaux déjà réalisés par les deux commissions serviront à l'étude du prochain préavis ".

Suite au retrait de ce préavis, l'ordre du jour est modifié.

La Présidente du Conseil demande de pouvoir mettre un nouveau point 7: Attributions des jetons de présence du Conseil général.

• *M. Frédy Bovet* a une question: " Le subside prévu dans le préavis 12.2021/4 est faible (CHF 12'000.--). Y a-t-il d'autres éléments de ce préavis qui changent ou est-ce parce que le subside cantonal pourrait être plus élevé? "

*Rép. de M. le Syndic:* " Le motif est simple avec un subside de 5 fr/m<sup>2</sup>. Par rapport à l'étude faite, on réalise des bouts de route mais sans aller jusqu'en haut du village. En ayant connaissance des subsides encaissés par d'autres communes, nous espérons démarrer depuis l'entrée du village pour venir jusqu'au carrefour et en principe finir le village pour la fin de la législature. Réaliser un grand tronçon de route et ne pas faire l'entier, c'est dommage..."

L'ordre du jour, après modifications (retrait du préavis 12.2021/4 RC - 251 et adjonction du point "Attributions des jetons de présence ") est adopté à l'unanimité.

Il se présente comme suit:

1. Assermentations
2. Appel et adoption du procès-verbal du 14 octobre 2021
3. Communications de la Présidente du Conseil
4. Préavis municipal 12.2021/1 : Autorisations générales pour la législature 2021 - 2026
5. Préavis 12.2021/2 : Budget 2022
6. Préavis 12.2021/3 : Fixation des plafonds en matière d'emprunts et de risques de cautionnement pour la législature 2021 - 2026
7. Attribution des jetons de présence du Conseil général
8. Activités des commissions intercommunales
9. Communications de la Municipalité
10. Divers et propositions individuelles

La Présidente demande à Mmes Edith Gachet et Dominique Leemann et M. Georges Barré de fonctionner comme scrutateur (trices) pour cette séance.

Comme lors de la séance du Conseil général précédent,

- Le port du masque est obligatoire sauf lors de la prise de parole.
- Les personnes qui souhaitent s'exprimer ou poser des questions demandent la parole et attendent qu'elle leur soit donnée. Une fois la parole accordée, ces personnes sont priées de se lever et de s'avancer afin d'être audible sur l'enregistrement car la salle est grande , les bruits résonnent et créent parfois des situations délicates pour l'écriture d'un PV.
- La lecture des rapports se fera devant le Conseil, près des tables. Certains membres du Conseil se trouvent assis aux extrémités de la salle: il est parfois difficile de les comprendre. Il faut s'avancer ou venir près de la table. Il en va de même pour les membres de la Municipalité.

## **1. Assermentations**

Le Conseil général procède à l'assermentation de MM. Alvaro Martins et Marco Matter.

## **2. Appel et adoption du procès-verbal du 14 octobre 2021**

Le Conseil général de la commune de Pompaples compte 46 membres.

<i>Appel :</i>	- <i>Présents :</i>	37 <i>membres</i>
	- <i>Excusés :</i>	9 <i>membres</i>
	- <i>Non excusés :</i>	0
	- <i>Quorum :</i>	16
	- <i>Majorité simple :</i>	19
	- <i>Bulletin secret :</i>	8

*Le quorum est atteint.*

*Le procès-verbal du 14 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.*

### **3. Communications de la Présidente du Conseil**

La Présidente n'a pas d'informations à donner.

Prochaines dates importantes:

- 13 février 2022: votations fédérales,
- 20 mars 2022: élections cantonales: Grand Conseil et 1<sup>er</sup> tour Conseil d'Etat,
- 10 avril 2022: élections cantonales: 2<sup>ème</sup> tour Conseil d'Etat,
- 15 mai 2022: votations fédérales.

Les dates des prochains Conseils sont à définir.

### **4. Préavis municipal 12.2021/1 : Autorisations générales pour la législature 2021 - 2026**

La Présidente du Conseil donne la parole à M. Vincent Delafontaine qui rapporte au nom de la Commission des finances.

La Commission des finances, composée de Mme Françoise Salone, de M. Jean-Bernard Tesauri et du rapporteur a été convoquée le 15 novembre 2021.

Monsieur Alain Bonzon, syndic, a exposé le sujet.

Voici les points relevés :

- Conformément aux articles 13 et 79 du règlement du Conseil général du 4 décembre 2014, il est nécessaire de renouveler ces autorisations pour chaque nouvelle législature.
- Ces autorisations facilitent et simplifient considérablement les démarches administratives de la municipalité.

Elles permettent:

- de statuer sur les acquisitions d'immeubles ou de parts de sociétés immobilières dans une limite de CHF 30'000.-- par cas, charges comprises,
- d'acquérir des parts dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 30' 000.--,
- d'engager des dépenses impératives et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 30'000.-- par cas,
- d'autoriser la Municipalité à plaider,

- de placer les disponibilités de la trésorerie auprès d'établissements bancaires, d'assurances ou de collectivités publiques suisses avec de solides garanties financières.

La Commission des finances, unanime, invite le Conseil général à prendre la décision suivante:

**Le Conseil général de Pommaples**

- vu le préavis N°12.2021/1 de la Municipalité du 5 novembre 2021,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**décide**

- d'accepter ce préavis communal.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

La Présidente du Conseil ouvre la discussion.

- *M. André Loewer* indique que le rapport de la commission comporte cinq autorisations alors que le préavis en a six. Il manque le point d) accepter les successions sous bénéfice d'inventaire établi par la Justice de Paix du district de Morges.

*Rép. du rapporteur:* " Tout a été vu par la Commission des finances ".

La Présidente demande au Conseil général de se prononcer sur les conclusions du préavis municipal 12.2021/1

Ainsi,

**Le Conseil général de Pommaples**

- vu le préavis n° 12.2021/1 de la Municipalité du 5 novembre 2021,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**décide**

d'accorder à la Municipalité, pour la législature 2021 - 2026, les autorisations générales suivantes:

- a) de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou de parts de sociétés immobilières dans une limite pouvant aller jusqu'à CHF 30'000.-- par cas, charges comprises,
- b) de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations ainsi qu'à l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 30'000.-- par cas, charges comprises,
- c) de plaider,
- d) d'accepter les successions sous bénéfice d'inventaire établi par la Justice de Paix du district de Morges,
- e) d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 30'000.-- par cas,
- f) de placer les disponibilités de la trésorerie auprès d'établissements bancaires, de Postfinance, d'assurances, de collectivités publiques et d'entreprises établies en Suisse, avec de solides garanties financières.

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

*Le préavis n° 12.2021/1 est accepté à l'unanimité.*

## 5. Préavis 12.2021/2: Budget 2022

La Présidente du Conseil passe la parole à M. Jean-Bernard Tesauri, rapporteur de la Commission des finances.

La Commission des finances, composée de Mme Françoise Salone, de M. Vincent Delafontaine et du rapporteur a été convoquée le 15 novembre 2021 pour prendre connaissance du préavis susmentionné.

Monsieur Alain Bonzon, municipal des finances et Syndic, a présenté le budget de l'exercice 2022 comme suit: CHF 2'501'836.-- de charges en regard de CHF 2'730'851.-- pour 2021, les revenus de CHF 2 469 '149.-- pour 2022 et CHF 2'623'874.-- pour 2021 ce qui porte l'excédent de charges pour 2022 à CHF 32'687.-- en regard de CHF 106'977.-- pour l'année précédente.

Le rapport municipal constitué du budget comptable comparatif 2020-2021-2022 ainsi que la liste détaillée des postes justifiant les diverses contributions de la commune ont été remis ceci sous forme de Budget par ordre administratif et Investissement Budget, pour consultation et analyse, le tout largement commenté par M. Alain Bonzon.

La commission souhaite néanmoins relever quelques points:

- Le montant de l'excédent de charges budgétisé de CHF 32'687.-- tient compte de l'accord du Conseil au prélèvement de CHF 100'000.-- du fonds de réserve.
- L'estimation des impôts encaissés devrait être supérieure de quelque CHF 55'000.-- par rapport à la réalité vu l'augmentation du nombre d'habitants.
- Le poste ARASMAC (Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne et Cossonay) est réduit de CHF 21'330.-- en 2021 à CHF 915.-- (870 habitants à CHF 1.05) le financement des AAS (Agence d'assurances sociales, Cossonay) étant repris par le Canton au 01.01.2022.
- Diverses modifications au niveau Fonds de péréquation et suppression de compensation RFFA (Réforme fiscale et du Financement de l'AVS).
- Changement des compteurs-Techem pour CHF 9'140.-- portant le poste Frais d'électricité, chauffage & eau de CHF 4'5000.-- en 2021 à CHF 12'740.--.
- Diminution des charges du poste Entretien éclairage public de CHF 25'500.-- en 2021 à CHF 4'500.-- soit un retour à un rythme normal de maintenance.
- Diminution des revenus du poste remboursement surveillance des maitresses de CHF 11'810.-- en 2021 à CHF 3'510.-- pour 2022.
- Diminution des charges au poste Prévoyance sociale cantonale de CHF 468'156.-- en 2021 à CHF 391'588.-- pour 2022.

La commission, unanime, invite le Conseil général à prendre la décision suivante:

### Le Conseil général de Pompaples

- vu le préavis N°12.2021/2 de la Municipalité du 1<sup>er</sup> novembre 2021,
- oui le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### décide

- d'accepter le budget communal pour l'exercice 2022 comme suit:

Total des charges:	CHF	2'501'836.--
Total des produits:	CHF	2'469'149.--
Déficit budgétaire:	CHF	32'687.--

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

La Présidente du Conseil ouvre la discussion.

- *M. Frédy Bovet* a une demande, demande qu'il répète car le secrétaire du Conseil n'a pu tout comprendre et noter: " Chaque année, on se prononce une fois sur les comptes de résultats (charges et produits) et maintenant sur le budget 2022, mais, on n'a pas eu connaissance du bilan de la commune. Est-ce accessible au Conseil général ou pas? Ne pourrait-on pas avoir ce bilan en même temps que les comptes? "

*Rép. de M. le Syndic:* " Effectivement, il est disponible. Il est remis à la Commission des finances et à la Commission de gestion lors du contrôle des comptes comme beaucoup d'autres pièces. Pas de problème si c'est une demande du Conseil ".

*Mme Marguerite Bonzon* donne quelques explications.

*M. Tesauri* indique que sur le document "budget" figurent le budget 2022, le budget 2021 et les comptes 2020.

La Présidente du Conseil a compris que M. Bovet demande que le bilan soit remis en même temps que les comptes (comptes 2021 avec le bilan au 31 décembre 2021).

Elle va soumettre cette demande à un vote consultatif dont le résultat final, après recomptage, est:

pour:	7
contre:	10
abstentions:	19

Cette demande est refusée.

Mme Seoane Pilar invite le Conseil général à se prononcer sur le préavis 12.2021/2: Budget 2022.

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

<i>Le préavis n° 12.2021/2 est adopté à l'unanimité.</i>
--

## **6. Préavis 12.2021/3: Fixation des plafonds en matière d'emprunts et de risques de cautionnement pour la législature 2021-2026**

La Présidente du Conseil donne la parole à M. Vincent Delafontaine, rapporteur de la Commission des finances.

La commission, composée de Françoise Salone, Jean-Bernard Tesauri et du rapporteur a été convoquée le 15 novembre 2021.

Monsieur Alain Bonzon, syndic, a exposé le sujet.

La modification de la Loi sur les communes, entrée en vigueur le 1er juillet 2005, oblige la Commune à fixer un plafond d'endettement pour chaque législature, basé sur la politique des emprunts. Cette loi oblige également la Commune à fixer un plafond pour les cautionnements et autres formes de garanties.

La fixation du plafond d'endettement est faite sur la base d'emprunts planifiés ou d'hypothèses crédibles d'évolution de l'endettement de la Commune. Le montant du plafond doit correspondre à l'estimation la plus élevée, car la modification de ce plafond en cours de législature serait soumise à l'approbation par le Conseil d'Etat.

La réalisation de l'entier du plan d'investissement porterait l'endettement maximum à CHF 3'455'054. En soustrayant les amortissements annuels révisionnels, cela nous amènerait à un endettement en fin de législature, de CHF 2'867'654.--.

La commune fait également partie de diverses associations intercommunales, dont elle doit cautionner l'endettement selon une table de répartition. La quote-part de la dette de 16 millions de l'AS17 s'élève à CHF 2'231'149.--. Celle de la dette de 6 millions de l'AIPCV est de CHF 551'833.--. Soit un cautionnement de CHF 2'782'982.--.

Tenant compte de tous ces éléments, la municipalité souhaite, et se voit dans l'obligation de reconduire, comme pour la dernière législature, ce plafond d'endettement à CHF 6'000'000.--.

Pour rappel, l'Autorité de surveillance recommande de fixer le plafond de cautionnement à 50% du plafond d'endettement.

Après l'analyse de ces points, la Commission des finances est unanime à proposer au Conseil général d'adopter les conclusions suivantes:

**Le Conseil général:**

- vu le préavis municipal n° 12.2021/3,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**Décide** de fixer les valeurs suivantes pour la législature 2021 - 2026:

- plafond d'endettement: CHF 6'000'000.--.
- d'autoriser la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant ci-dessus, sous la forme d'emprunts à court, moyen et long terme, cela au mieux des intérêts de la Commune.
- plafond de risques pour cautionnements et autres engagements: CHF. 3'000'000.--.

La Présidente du Conseil demande à la Municipalité si elle a un complément d'information.

*M. Alain Bonzon, syndic*, indique qu'il n'était pas seul pour présenter les préavis aux deux commissions de trois personnes. Pour éviter d'être trop nombreux, seuls deux membres de la Municipalité étaient présents. M. Vincent Studer le secondait.

Il poursuit en signalant qu'un document " Plan - Budget des investissements pour la législature 2021 - 2026 a été mis sur chaque chaise et concerne des prévisions de travaux qui devraient être faits durant cette législature. Ce document se trouve également sur le site de la Commune. La somme de CHF 2'170'000.-- se répartit sous forme d'emprunts pour CHF 1'600'000.--, des liquidités pour CHF 170'000.-- et des fonds de réserve pour CHF 400'000.--. Par exemple, sur 2022, il est prévu une somme de CHF 350'000.-- pour l'assainissement routier au village. Il s'agit de la réalisation du préavis qui a été retiré. Les CHF 50'000.-- sont prévus pour l'étude du chauffage de la Biolle dont les travaux prévus se finiront sur 2023. C'est intéressant pour chacun de savoir comment pourrait se dérouler cette législature. Il n'est pas dit que des travaux non prévus pourraient ou ne pourraient pas se faire. Mais c'est la vie du village à 90%. La Commission des finances a très bien rapporté et a donné une explication complémentaire intéressante".

La Présidente du Conseil ouvre la discussion.

- *M. Frédy Bovet* s'informe au sujet de " Valorisation du Milieu du Monde " figurant sur ce tableau. De quoi s'agit-il? Pourquoi si loin (2026), alors qu'apparemment c'est financé par un fonds de réserve?  
*Rép. de M. Alain Bonzon:* " Il faisait partie d'une commission ad hoc dans les années 80 quand ce montant a été mis pour la première fois dans les investissements. Mais la commune n'est pas propriétaire de ce Milieu du Monde. Depuis plusieurs législatures, la commune essaie de trouver des solutions. En ce moment, aucune possibilité de faire des réalisations. On retrouve toujours une intention municipale et communale de donner un coup de main pour réaliser quelque chose mais, en l'état, cela paraît utopique... avec un report peut-être sur la législature suivante ".

La parole n'étant plus demandée, le Conseil général est invité à se prononcer.

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

*Le préavis n° 12.2021/3 est adopté à l'unanimité.*

## **7. Attributions des jetons de présence du Conseil général**

La Présidente du Conseil a reçu deux propositions transmises par la Commune.

- La première concerne la Fondation REPR qui soutient les familles et les enfants de personnes détenues en Suisse romande. Vivre avec un parent en prison est un défi au quotidien pour de nombreux enfants et adolescent(e)s. La situation sanitaire actuelle a rendu les contacts directs encore plus difficiles. Tout au long de l'année, la Fondation REPR est en lien avec les jeunes, les soutient et les accompagne en prison. Innocents des actes de leurs parents, ils ont des besoins spécifiques. REPR est là pour que ceux-ci soient reconnus et que leurs droits soient respectés. Les professionnels et bénévoles de la Fondations REPR développent autour des enfants une vraie prise en charge globale et familiale. Chaque enfant compte, quel que soit le parcours de ses parents.
- La deuxième concerne la Fondation " Planètes Enfants Malades " qui œuvre au CHUV à Lausanne.

Chaque année, plus de 4'500 enfants sont traités ou hospitalisés au sein des services pédiatriques du CHUV à Lausanne. Afin d'améliorer leur bien-être, la " Fondation Planètes Enfants Malades " offre quotidiennement depuis bientôt 20 ans des moments de joie et de douceur avec notamment des contes, de la musique, des activités physiques adaptées ou de l'hypnose. La recherche médicale pédiatrique, l'accompagnement des adolescents hospitalisés et le soutien aux familles démunies font également partie des programmes proposés par la Fondation. Toutes les activités sont développées en étroite collaboration avec les différents services pédiatrique du Département Femme-Mère-Enfant du CHUV. En cette période difficile pour tous, les enfants ont particulièrement été touchés par les mesures sanitaires mises en place au sein de l'hôpital. Malgré la situation, la Fondation a continué d'œuvrer pour leur permettre de vivre leur séjour hospitalier le mieux possible. Depuis peu, les activités ont repris de manière régulière pour le plus grand bonheur des jeunes patients.

La Présidente du Conseil demande si quelqu'un a une autre proposition.

- *M. Cyril Monnier* a une question: " A-t-on connaissance s'il existe sur le territoire de la commune de Pompaples une famille qui pourrait être soutenue et si oui, ne pourrait-on pas mettre les jetons de présence à disposition de cette famille? "
- *Mme Pilar Seoane* demande à la Municipalité s'il y a un moyen d'offrir les jetons à des personnes dans le besoin à Pompaples.

*Rép. de M. le Syndic:* " C'est difficile... Il faut savoir qu'il existe un fonds d'une centaine de mille francs à la commune pour venir en aide, le cas échéant. La commune n'a aucune demande. C'est difficile d'aller trouver telle ou telle famille. Il ne faut pas oublier qu'il existe encore les Services sociaux. Il y a eu un cas cette année un peu malheureux, mais après une discussion très ouverte, ces gens ont trouvé des solutions parce qu'il existait d'autres solutions. Quant à une aide financière, ce n'est pas facile ".

- *M. Dominique Bataillard*, municipal, est d'accord avec M. le Syndic et il imagine que les personnes dans le besoin n'osent pas demander.

- *M. Eric Pulfer* s'informe au sujet de la somme possible à disposition pour les dons.

*Rép. de M. Alain Bonzon:* " C'est 10 fr par personne et la commune arrondit toujours la somme. Il faut aussi savoir que par rapport à la comptabilité communale, la commune donne chaque année entre cinq et dix mille francs à différentes sociétés, à différentes œuvres: il s'agit d'un soutien ".

- *Mme Carole Monnier*, boursière, indique que pour le jeton de présence, c'est CHF 10.-- par personne et par séance (adopté lors de séance du Conseil général du 6 décembre 2018).

-

- *M. Eric Pulfer* trouve que les deux associations proposées sont honorables et qu'on pourrait partager le montant entre les deux.

- *M. Stéphane Schneider* signale que l'augmentation du jeton de présence devait permettre non seulement d'avoir des dons crédibles mais aussi de pouvoir s'offrir une petite agape lors du Conseil général de juin (ne nous oublions pas!). On peut retenir les deux propositions faites et, malgré tout, on reste crédible.

La Présidente du Conseil propose maintenant au Conseil général de se prononcer.

C'est le moment de passer à la votation qui porte sur: " Acceptez-vous de partager et remettre vos jetons de présence à la Fondation REPR et à la Fondation Planètes Enfants Malades? "

*Le Conseil général accepte à l'unanimité moins une abstention de donner ses jetons de présence à ces deux Fondations.*

## **8. Activités des commissions intercommunales**

### **AS17 :**

(déléguées : Mmes Dominique Leemann et Karen Malherbe Martelli - suppléante : Mme Céline Behrens Loewer)

Mme Dominique Leemann indique que le Conseil scolaire intercommunal s'est réuni le 4 novembre dernier à La Sarraz.

Lors de cette séance, cinq préavis ont été acceptés, pour la plupart des préavis de début de législature:

- 1) Accorder au Comité de direction, pour la législature 2021-2026, l'autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles dans une limite fixée à CHF 30'000.-- par an et par cas.

- 2) Accorder au Comité de direction, pour la législature 2021-2026, l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers jusqu'à concurrence de CHF 30'000.-- par an et l'autorisation de plaider.
- 3) Le préavis concerne les indemnités des membres du Conseil Intercommunal et du bureau.
- 4) Le préavis porte sur les indemnités des membres du Comité de direction.
- 5) Le préavis concerne l'adoption du budget 2022.

M. Angéloz, Directeur des Écoles, a donné quelques informations:

- le nombre d'élèves a légèrement diminué. Il est actuellement de 785 élèves.
- Trois classes ont été fermées.

M. Angéloz était content de savoir que le projet de camps avait pu être reconduit.

- M. André Loewer pose une question: " Les montants indiqués dans les différents préavis ont-ils subi des changements par rapport à l'ancienne législature? "
- Rép. de Mme Leemann: " Non, pas de changement ".

#### **AIEM :**

(délégués : MM. André Loewer et Benjamin Wicky - suppléants : MM. Cyril Monnier et Georges Barré)

M. André Loewer présente le rapport des activités de la commission intercommunale :

" L'Association Intercommunale des Eaux du Mormont (AIEM) a eu une séance le mardi 7 décembre dernier, dans la salle du conseil communal d'Eclépens.

Le conseil intercommunal a :

- Procédé à l'assermentation de trois membres qui étaient absents lors de la séance d'installation des autorités du mardi 22 juin 2021.
- Accepté le procès-verbal de la séance du 15 juin 2021.
- Le président n'a pas eu de communication à transmettre.
- Le CODIR a informé de l'avancement des travaux en cours et des prochains préavis à venir.
- Accepté un préavis concernant les indemnités des membres du CODIR, du bureau et du conseil, inchangé par rapport à la précédente législature.
- Accepté un préavis concernant les délégations de compétences pour le CODIR, inchangé par rapport à la précédente législature.
- Accepté le budget pour l'année 2022, après moult discussions quant au résultat de l'exercice et un amendement du CODIR. En effet, le CODIR a inversé les montants des charges et des revenus, avec un déficit au budget. Cette erreur n'a malheureusement pas été relevée par la commission de gestion et finances, et a été corrigée lors de la séance par un amendement, avec :
  - des revenus de CHF 832'000.--,
  - des charges de CHF 828'105.--,
  - d'où un excédent de recettes de CHF 3'895.--.

Le CODIR a décidé de passer d'une rémunération horaire à une rémunération mensuelle à 30% de la nouvelle secrétaire, a renégocié un emprunt avec un taux d'intérêts plus bas permettant d'économiser environ CHF 20'000.-- d'intérêts annuels, de commencer la campagne de renouvellement d'environ deux cents compteurs âgés de plus de 10 ans.

Toutes les informations utiles concernant l'eau potable et les décisions du conseil intercommunal de l'AIEM sont affichées sur le panneau d'affichage de la commune, ou encore sur le site internet de l'AIEM [www.eauxdumormont.ch](http://www.eauxdumormont.ch) ".

Mme Pilar Seoane demande à la Municipalité si elle désire apporter un complément.

- *M. Dominique Bataillard*, municipal, indique qu'à propos des travaux de démolition de la station de pompage de la rue du Four, une machine de 50 tonnes a fait son travail de démolition. Les travaux ne sont pas finis. La route devrait être réouverte dans le courant de la semaine prochaine.

#### **AIPCV :**

(déléguée : Mme Marguerite Bonzon - suppléante : Mme Myriam Schär)

Dans la séance du Conseil Intercommunal de l'AIPCV en date du 24.11.2021, trois préavis ont été soumis et ont été approuvés par le Conseil intercommunal, soit:

- *Préavis 08/2021: Régularisation de la situation du camping et constitution d'un DDP sur l'entier de la parcelle 297:*

Actuellement le DDP n'était inscrit que sur la partie piscine et non sur la partie camping. Le CODIR de l'AIPCV et la Commune de La Sarraz ont convenu de régulariser cette situation dans le cadre général de la mise en conformité du camping des Buis. Un DDP complémentaire sera constitué jusqu'en 2062 et un montant annuel de CHF 8000.-- sera versé par l'AIPCV à la Commune de La Sarraz dès le 1.1.2022.

- *Préavis 09/2021: Mise en conformité du camping des Buis:*

Diverses exigences légales doivent être réalisées afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter pour 2022 et assurer la sécurité des usagers du camping, soit:

- installation de bornes hydrantes CHF 175'000.--,
- éclairage adéquat CHF 20'000.--,
- signalisation correcte CHF 5'000.--,
- sécurisation de certaines places par consolidation des murs de soutènement pour CHF 65'000.--,
- clôture et portails délimitant la zone de camping et la forêt pour CHF 110'000.--.

*Les coûts totaux de la mise en conformité s'élèvent ainsi à CHF 375'000.--.*

A l'issue des travaux, un premier amortissement sera réalisé par prélèvement de CHF 75'000.-- au fonds de réserve " Travaux futurs ". Le solde sera ensuite amorti sur une durée maximale de 30 ans. En amortissant ces travaux sur 30 ans et en comptant un intérêt à 1.5%, le surcoût au budget de fonctionnement est estimé à CHF 16'000.-- soit d'environ CHF 1.75 / habitant à 100%. Cette opération entre dans le solde disponible du plafond d'endettement.

- *Préavis 10/2021: Réfection complète du toit du restaurant:*

Le toit plat du restaurant étant dans un très mauvais état, des fuites se déclarent assez fréquemment. Une réfection lourde est nécessaire. Le coût net de ces travaux est de CHF 50'000.-- après déduction des subventions cantonales. Pour information, le CODIR est en train d'étudier la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit du restaurant ainsi que sur les parois verticales au sud des installations de la piscine.

*Le Conseil intercommunal a accepté à l'unanimité d'accorder au CODIR un crédit d'investissement de CHF 50'000.--, amorti en 20 ans.*

#### **SIEE :**

(délégué : M. Patrick Favey - suppléant : M. Cyril Monnier)

M. Patrick Favey indique qu'une séance a eu lieu le 3 novembre dernier à Ferreyres. Il y est allé accompagné de M. Dominique Bataillard, municipal en charge des eaux usées. Le budget 2022 a été accepté. Certains points sont à relever: comme discutés en début d'année et afin d'évaluer les quantités d'eaux usées par commune, deux appareils seront installés sur les collecteurs de Ferreyres et de Pompaples, ce qui permettra de relever le nombre de m<sup>3</sup> d'eau par village et par habitant. Les eaux de pluie n'ont rien à faire dans les eaux usées (par exemple: un mauvais séparatif). Des explications ont été données sur les différents appareils qui pourraient être installés.

Pour la suite du budget, diverses discussions et commentaires ont été apportés. Le budget 2022 a été approuvé.

Pour l'année 2022, deux élections ont eu lieu: le nouveau président est M. Dominique Bataillard et la nouvelle vice-présidente est Mme Anne Gueye-Girardet.

Puis M. Patrick Favey poursuit avec le projet EHVV. Après avoir suivi la première partie qui demandait un crédit d'étude pour les EHVV, il s'agit maintenant d'étudier les statuts de l'EHVV.

Voici le *Rapport de la commission du Conseil général de Pompaples chargée d'étudier l'avant-projet des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Haute Venoge-Veyron (EHVV)*:

La Commission du Conseil général de Pompaples composée de MM. Cyril Monnier, Kevin Chassay et Patrick Favey s'est réunie à plusieurs reprises afin d'étudier l'avant-projet des statuts de la future Step régionale.

Dans un premier temps, la Commission a été invitée par le bureau RWB et le COPIL le jeudi 16 septembre 2021 à la grande salle d'Eclépens pour une présentation du projet EHVV ainsi qu'une présentation du projet des statuts de la future Association.

Suite à cette séance la commission a étudié ces statuts et transmis ses questions par écrit à la Commission juridique et financière qui a synthétisé toutes les interrogations des communes concernées. La commission remercie cette dernière d'avoir répondu aux questions.

Suite aux questions-réponses posées, la commission du Conseil général a pris bonne note que la commune de Pompaples est libre d'exiger une mesure de débit à l'aval de l'hôpital ou de répartir les coûts sur la base des volumes d'eau consommée. Il est également possible que l'association facture directement les frais d'épuration à l'hôpital, si l'EHVV et la commune le souhaite ainsi.

Vu l'autonomie et le développement du site de St-Loup (perte de l'hôpital + construction de l'école ESSC), une gestion séparée entre la Commune et St-Loup serait très judicieuse voire même indispensable, ceci d'autant plus que la commune de Pompaples n'intervient pas dans l'entretien et les travaux sur ce site. La commission souhaite qu'une modification des statuts soit apportée dans ce sens et remercie la Municipalité d'étudier ce point avec attention.

Satisfaite des réponses apportées et n'ayant aucune autre remarque à formuler, la Commission du Conseil général de Pompaples préavise favorablement pour l'établissement des statuts de l'Association intercommunale EHVV tels que présentés.

- *M. Dominique Bataillard*, municipal, apporte un complément d'informations:
  - Les commissions ont posé 98 réflexions à corriger dans les statuts même si ceux-ci ont été établis par des juristes... Les corrections ont été faites.
  - Trois autres communes ayant déjà participé au coût de l'EHVV sont acceptés à en faire partie. Il s'agit de La Chau, de Chavannes-le-Veyron et de St-Denis (une partie de Grancy). Cela pourrait repousser de quatre mois à moins que ces trois communes approuvent les statuts assez rapidement.

**Calendrier du processus:**

19 janvier 2022:	mise à jour,
février 2022:	validation des statuts,
mars 2022:	mise en consultation auprès des commissions des quinze communes,
avril 2022:	soumission du projet,
mai 2022:	rédaction du préavis,
juin-juillet 2022:	transmission du préavis,
septembre-décembre 2022:	votation préavis,
janvier-février 2022:	transmission des statuts,
début 2023:	existence légale de l'association EHVV.

- *M. Alain Bonzon* précise, par rapport à ce qu'il a dit tout à l'heure, qu'il n'aime pas le terme "séparation" à propos de St-Loup. A son avis, c'est une question d'esthétique comptable; c'est traité en direct entre l'épuration et St-Loup et Pompaples. Actuellement, l'épuration est toujours à Pompaples qui facture à St-Loup. Ce n'est pas une séparation mais une simplification afin d'aller directement vers les consommateurs.

- *M. Matthias Rouge* s'informe: " Il a été mentionné qu'un appareil serait posé pour le contrôle des eaux usées à Pompaples: doit-on s'attendre à trouver des eaux qui ne devraient pas y être? Y a-t-il un réseau qui n'est pas en séparatif? "

*Rép. de M. Patrick Favey:* " Le réseau de Pompaples, au niveau du séparatif, peut être considéré comme très bon comparativement à celui d'autres communes (plus de 90%). Quelques doutes subsistent pour quelques maisons. Le but, c'est d'avoir des comparaisons avec d'autres communes. A La Sarraz est installé un compteur. On pourra savoir ce qu'il en est de Pompaples et de Ferreyres. Par la suite, on pourra connaître ce que chaque commune produit d'eaux usées ".

- *Mme Caroline Favey* apporte encore une précision concernant l'ASI7: " Le seul préavis qu'il ne sera pas nécessaire de revoter à chaque législature est celui concernant les indemnités des membres du Comité de Direction. A la lecture du préavis de l'ancienne législature, s'il avait été mis " valable pour cette législature et les suivantes ", il n'aurait pas été nécessaire de le remettre à l'ordre du jour".

## 9. Communications de la Municipalité

- **M. Vincent Studer**, municipal, indique que des travaux ont eu lieu au fond de La Vaux: l'Etat de Vaud a créé des passerelles à poissons à trois endroits où se trouvent des chutes. Les travaux n'ont rien coûté à la Commune.

- **M. Joël Fontolliet**, municipal, a deux informations:

- Depuis juin 2021, le Pacom se trouve à l'Etat de Vaud où deux Services doivent encore se prononcer.
- Un appartement de 5,5 pièces (125 m<sup>2</sup>) se libère à partir du 1<sup>er</sup> mars 2022 dans l'immeuble "En Montanney". Le délai pour déposer le dossier est fixé au 20 décembre 2021.

- **Mme Caroline Favey** nous parle de cybercriminalité:

" La société Ofisa informatique, qui gère actuellement le système informatique communal, a effectué un audit de leur entreprise dans le but d'obtenir une labellisation.

Ce label de cyber sécurité obtenu, atteste que la société Ofisa a mis tout en œuvre afin d'améliorer leur système et de garantir à leurs clients, un niveau de sécurité « raisonnable ».

Protéger ses bases de données informatiques, c'est une chose mais l'un des plus grands risques de cyberattaques est l'erreur humaine, par exemple, en ouvrant simplement un e-mail malveillant.

La séance d'information organisée par l'Union des communes vaudoises à Savigny le 18 novembre dernier a convaincu la Municipalité d'analyser son propre système communal dans le but d'obtenir également le label suisse de Cyber sécurité.

Cet audit sera réalisé par l'Association suisse pour le label de Cyber sécurité appelé plus communément " Cyber Safe". Il permettra d'évaluer les vulnérabilités et les failles et de prendre les mesures nécessaires pour y remédier.

Malheureusement les victimes de cyberattaque ne cessent d'augmenter et pour garantir la sécurité des données, la commune va devoir régulièrement entreprendre ces démarches. Ce label n'est valable que deux ans. Il faudra donc à l'avenir prévoir cette dépense au budget ".

**Mme Caroline Favey** poursuit en faisant un peu de publicité:

- L'ASI7 recherche un responsable de l'accueil à midi pour la cantine du collège du Levant (quatre jours par semaine à midi),
- des caissières sont recherchées pour la piscine,
- jusqu'au 31 décembre 2021: promotions de Noël sur les abonnements de la piscine.

• **M. Alain Bonzon**, syndic, donne quelques informations:

- Il adresse ses remerciements à la Jeunesse, à l'équipe du four à pain et à celle de la pétanque qui ont organisé le téléthon samedi dernier. Moins de monde, mais un bénéfice de CHF 3'018.10 a pu être versé à l'association, ce qui représente un total de CHF 43'687.95 pour ces treize dernières années.

- Tout à l'heure, on a parlé d'indemnités du Conseil. Une précision peut-être à propos des préavis présentés en début de législature: à l'article 29 de la LC (Loi sur les communes), il est dit:

- Sur proposition de la municipalité, le conseil communal fixe les indemnités du syndic et des membres de la municipalité,
- Sur proposition du bureau, il fixe celle des membres du conseil, du président et du secrétaire du conseil et, cas échéant, de l'huissier.

Cette décision est prise, en principe, une fois au moins par législature.

Aucun préavis n'a été présenté. Le dernier préavis d'augmentation a été accepté par le Conseil général le 6 décembre 2018. Pour l'instant, c'est le statut quo. Un préavis pourrait être présenté durant cette nouvelle législature.

Puis il poursuit car un article paru dans 24 Heures l'a fait réagir en parlant de St-Loup et des EHNV. D'autres articles ont aussi paru dans le Journal de Cossonay, dans l'Omnibus et le Journal réformé. Contacté le 18 novembre dernier par le journal 24 Heures qui lui demandait ce qui se passait, M. le Syndic fut très surpris. Ses collègues municipaux ont aussi été approchés parfois par rapport à ce sujet-là. Afin que ce soit plus clair pour tous, M. le Syndic adresse un petit message et donne un bref historique de St-Loup:

- 1842 installation de la Communauté de St-Loup en lien avec L'Église réformée
- 1852 ouverture de l'école de soins à St-Loup
- 1942 la Communauté atteint un effectif maximum de 460 sœurs en activité dans le Canton
- 1984 l'Etat de Vaud s'implante à St-Loup par la fusion des hôpitaux de St-Loup et d'Orbe, puis d'Yverdon-Chamblon (2005) pour former les EHNV
- 2022 180 ans de la Communauté de St-Loup
- 2025 départ des EHNV du plateau de St-Loup

#### Départ des EHNV:

- 2012 les EHNV sollicitent l'Etat afin d'obtenir l'autorisation de développer la radiologie à St-Loup par l'implantation d'un IRM pour un coût devisé à CHF 2,5 millions
- 2019 obtention de ladite autorisation
- 2020 (juillet) les EHNV rencontrent les quelques dix communes du bassin de population du plateau de St-Loup. Le nouveau coût devisé s'élève à CHF 6,5 millions.  
Pour une rentabilité positive, un bassin de population de 40'000 habitants s'avère nécessaire. Le potentiel des habitants des communes du bassin de St-Loup est de 8 à 10'000 habitants. Des IRM concurrents sont présents à 20 km, soit à Morges, Yverdon et Lausanne.  
Le déficit annuel d'exploitation de l'installation du nouvel IRM à St-Loup est estimé à CHF 1,5 millions.

Bien que les EHNV représentent une implantation auprès de 110 communes, seules les communes dudit bassin sont appelées à contribuer afin de combler le manque de rentabilité du nouvel IRM car une intervention financière étatique est exclue. La participation annuelle sollicitée s'élèverait à quelque 6 à 7 points d'impôts par commune (pour Pompaples: CHF 130'000.-- à CHF 150'000.-- (chaque année).

- 2021 (printemps) à l'unanimité les municipalités des communes représentant le bassin de St- Loup se prononcent négativement quant à cette participation annuelle.
- 2021 (fin mai) Les EHNV décident, de renoncer à l'installation de l'IRM avec pour conséquence, en plus du départ programmé de longue date des soins aigus, le départ des soins ambulatoires, soit le départ total des EHNV à l'horizon de 2025.

Voici le commentaire donné au nom de la Municipalité dans 24 Heures du 18 novembre dernier:

" C'est évidemment une déception de voir les EHNV quitter ce lieu dont ils avaient repris l'exploitation depuis plus de 20 ans. C'est un pan de l'histoire de Pompaples qui s'effondre. Ce qui atténue ce crève-cœur, c'est que le plateau de Saint-Loup va continuer de vivre. Différemment, certes, mais il vivra encore".

Puis M. Alain Bonzon ajoute que ce bouleversement est peut-être une chance de découvrir un avenir différent. La Municipalité a délivré le permis de construire de la nouvelle école de soins et santé communautaire ESSC il y a quelques semaines. Cette école accueillera jusqu'à 600 élèves à partir de 2024. Un autre développement majeur verra le jour.

Il a assisté récemment à l'installation du nouveau pasteur de St-Loup, M. Philippe Bottemanne et son épouse. Ces derniers sont appelés à apporter leurs compétences dans les démarches en cours menant au nouveau concept santé à St-Loup dès 2025. Ils accompagneront dans cette importante mission Sœur Lucienne Wehrle, Directrice de l'Institution, Mme Anne-Lise Sprunger et M. Oscar Cherbuin (coordinateur du programme "Avenir de St-Loup").

A ce stade, M. le Syndic ne se permettrait pas de développer lui-même ce dernier sujet.

Si Mme la Présidente le permet, il propose que Sœur Lucienne Wehrle quelques éclaircissements.

*Sœur Lucienne Wehrle* transmet les salutations de la communauté et indique que désengagement des EHNV ne signifie ni la mort du site ni le départ de la communauté. L'annonce du départ des EHNV a été un peu une surprise. Cependant, elle n'est pas vue comme un problème mais plutôt comme une opportunité de se réinventer.

Sœur Wehrle se propose, accompagnée des personnes citées ci-dessus, de donner des informations concernant les projets prévus lors d'un prochain Conseil général.

Avant d'apprendre le désengagement total des EHNV, la communauté et son ministère étaient déjà en réflexion sur l'avenir de St-Loup.

La communauté compte aujourd'hui vingt-trois diaconesses avec une moyenne d'âge d'environ huitante ans.

St-Loup a toujours été au service de la population. Le futur veut poursuivre cette même volonté. L'avenir de St-Loup est vu selon deux valeurs principales:

- 1) Recréation de la communauté non seulement avec les diaconesses mais aussi avec des célibataires, des couples et des famille qui habiteront à St-Loup et dans les environs. St-Loup sera un lieu de vie communautaire pour rencontrer le Christ, être accueilli et restauré.

Les Sœurs sont arrivées sur le plateau de St-Loup en 1852. A l'époque, la maison principale d'aujourd'hui était une auberge. La vision d'alors était:" Ce lieu où l'on s'amuse redeviendra une maison de prières...". Il s'agit de rester dans cette vision du départ, dans cette communauté de foi, de prières et de services.

2) Développement de la notion de "village thérapeutique" et d'un "concept santé". Pour les personnes vulnérables et en recherche de foi, deux buts seront poursuivis:

- Le ressourcement, l'accueil et aussi la restauration et l'accompagnement dans leur vocation et leurs appels.
- La réintégration socioprofessionnelle et la réintégration dans la société. Le but sera d'aller, de témoigner et de retrouver une place dans la société.

Avec le "concept santé", l'idée sera d'offrir un réseau de soins avec une médecine qui tiendra compte de l'être humain dans son entier: esprit, âme et corps.

Un comité de pilotage planche sur plusieurs projets qui comprennent la formation et la recherche. L'idée, dès le départ, est de mettre ensemble les connaissances bibliques et les connaissances scientifiques. A partir de là, il s'agit de dégager des valeurs. Dans le domaine de la pratique, c'est offrir des prestations de soins (traitements et réinsertion sociale).

Pour mener à bien ces projets, des collaborateurs ont été engagés: une personne pour le "concept santé" et M. Oscar Cherbuin comme coordinateur du programme "Avenir St-Loup".

Sœur Wehrle espère que le désengagement des EHNV se passera en bonne intelligence. Il faut aussi choisir les bonnes stratégies pour aujourd'hui et pour demain. Le dialogue avec les différents partenaires déjà présents sur le site est important: contact avec les EHNV, avec les communes, la commune de Pompaples, le Canton, l'AJERCO, l'école et la cuisine. Cette dernière livre des repas aux malades, à la communauté et au CMS. Le désir est de continuer ce service à la population. Les réflexions ne manquent pas: comment exploiter cette cuisine, comment développer toute la question de la formation, indépendamment de l'École, en lien avec les soins et la santé sur le site et ne pas oublier la devise du pasteur Louis Germond, fondateur de St-Loup: "Dès l'origine, on a toujours marché par la foi. La méthode s'est révélée trop bonne pour qu'on tente un changement".

Sœur Wehrle poursuit en disant que le retour au Conseil général n'était pas d'avance gagné pour la communauté des Sœurs de St-Loup. Le souhait est d'être bien avec le village et de s'impliquer pour qu'il y ait encore une vie du côté de St-Loup. L'EMS est parti et cela touche les habitants de la région et les Sœurs qui étaient à l'EMS du Nozon et au pavillon Germond. L'EMS du Nozon a d'abord été l'hôpital des Sœurs. Ensuite, c'est devenu l'EMS pour les Sœurs, puis pour les dames et finalement c'est devenu mixte. Avec la fermeture de l'EMS, les Sœurs ont dû déménager. Elle remercie la commune de Pompaples pour son soutien.

## 10. Divers et propositions individuelles

- *Mlle Joëlle Schneider* donne des informations à propos du repas de soutien de la Jeunesse de ce samedi 11 décembre: les inscriptions sont complètes, la soirée se déroulera sous la règle des 2 G. C'est volontiers que les membres du Conseil, vaccinés, peuvent venir boire un verre.
- *M. André Loewer* signale qu'il a lu un article dans le Journal de Cossonay concernant la commune de Daillens. Cette dernière vient de mettre en place un recyclage du plastique (bouteilles de lait, ...). Simple question. "Ne pourrait-on pas aussi mettre en place à Pompaples un recyclage du plastique?"  
*Rép. de M. Vincent Studer, municipal:* "C'est faisable mais il faudrait que les bouteilles soient entièrement vides. Ne pas oublier que des magasins les collectent déjà, que cela représente beaucoup de volume et que ce serait à la charge de la commune".  
*M. Alain Bonzon, syndic,* signale qu'une partie des déchets plastiques partent à l'étranger pour y être traités.  
*M. André Loewer* poursuit son intervention: c'est envoyé en Allemagne... et, malgré le coût des transports, cette manière de procéder est plus économique et demande moins de CO<sub>2</sub>.

M. Patrick Favey indique qu'un projet pilote existait à Payerne il y a environ une dizaine d'années. L'usine a tourné tant que l'Etat de Vaud la soutenait, mais ensuite, sans soutien, l'usine a fait faillite. Pour le bien de la planète, ce serait possible mais actuellement, la manière de procéder coûte moins cher bien que l'on transporte aussi de l'air... Plusieurs projets s'y sont essayés mais sans suite.

M. André Loewer dit encore qu'il serait peut-être possible de compacter à la déchetterie avant de les envoyer.

Mme Carole Monnier, boursière, signale que les frais actuels de la déchetterie tournent autour de CHF 95'000.-- à CHF 98'000.--. Dès qu'ils dépasseront les CHF 100'000.--, la taxe augmentera.

- M. Frédy Bovet revient sur son intervention lors de la présentation du budget: sa demande n'était qu'une simple question. M. le Syndic a partiellement répondu. Il ne s'attendait pas à ce que l'on vote et il ne voulait en aucun cas créer un précédent: l'article 22 indique qu'aucun vote sur le fond ne peut avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour. Il répète son souhait: lors du vote sur les comptes, il serait intéressant d'avoir la "photo" de la fortune de la Commune en fin d'exercice.

La Présidente du Conseil acquiesce et s'excuse d'avoir soumis cette question au vote et indique que c'est par l'expérience qu'on apprend.

La Présidente du Conseil passe la parole à M. Alain Bonzon. Ce dernier adresse ses remerciements à la Présidente et au Bureau du Conseil, aux commissions, aux délégués des associations intercommunales, aux huissiers, aux employés communaux, aux conseillers, à ses collègues municipaux et aux collaboratrices et collaborateurs. Il souhaite à chacun une bonne santé et que 2022 apporte peut-être patience et sérénité. Il était prévu que le verre de l'amitié soit offert par la Commune au restaurant... mais, vu l'heure, il est possible qu'il soit fermé. Le Pass Covid est nécessaire.

La Présidente du Conseil remercie les membres du Conseil pour leur participation et leur présence. Elle souhaite à chacun et chacune de bonnes et joyeuses fêtes de fin d'année et les meilleurs vœux pour l'année 2022.

Elle clôt la séance à 22h 20.

La Présidente :

Le Secrétaire :

Pilar Seoane

Charly Clerc